

Le 10 avril 2024

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2024-139

Action culturelle

Saison culturelle 2023/2024

Contrat de Cession

Etablissement « LAFAILLE »
Spectacle « So Bigger »
LOIRE EN COULEUR
Le 19 MAI 2024

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Action culturelle » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver tout contrat d'acquisition ou de cession, à titre gratuit ou onéreux, de droits de propriété intellectuelle (littéraire, artistique, industrielle, brevets, logiciels, développements applicatifs...);

Considérant que le spectacle « So Bigger » de l'Etablissement « LAFAILLE » répond à la programmation de la saison culturelle 2023/2024 ;

Considérant le contrat de cession du spectacle de cet établissement pour un montant de 1 885,80 € TTC ;

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	16 AVR. 2024 15 AVR. 2024
Publié	16 AVR. 2024

DECIDE

- D'approuver le contrat de cession avec l'établissement « LAFAILLE » portant sur la réalisation du spectacle intitulé « So Bigger » pour un montant de 1 885,80 € TTC, comprenant la cession de droit d'exploitation, l'hébergement, les repas et le transport ;
- De préciser que ce spectacle sera présenté dans le cadre de la Loire en Couleur le 19 mai 2024 dans l'église et sur la place des Chalands à St Jean St Maurice ;
- De préciser que les dépenses seront imputées au budget général, chapitre 11.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne